



Commune de ROMBIES -ET- MARCHIPONT

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2021

TRAVAUX

♦ CIMETIERE : Aménagement d'un site cinéraire

Un colombarium, des cavurnes et un jardin du souvenir créés et installés par la Marbrerie Swiderek à Quarouble permettent le dépôt des urnes cinéraires ou la dispersion des cendres des défunts. Des plantations réalisées par nos employés communaux viendront embellir ce lieu de recueillement.

♦ PETIT VAL : Sécurisation de l'espace-jeu



Pose d'une clôture



Pose d'un sol amortissant



Ces travaux d'un coût de 29 056,72€ HT ont été subventionnés à hauteur de 50% par le Département du Nord (14 528,36€) dans le cadre de l'Aide départementale aux Villages et Bourgs (ADVB), Valenciennes-Métropole avec le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC) prenant en charge 50% du solde avec la commune.



PERSONNEL

- ♦ Depuis le 8/11/2021, Amandine ALAOUCHERIE (Rombinoise) est en stage pratique de formation de secrétaire de Mairie, dans le cadre d'une formation de mission d'intérim territorial du Centre de Gestion du Nord. Avec le Conseil Municipal, il a été convenu de signer une convention d'adhésion au service mission d'intérim territorial pour la mise à disposition d'agent. Une demande pour motif d'accroissement d'activité, en prévision du départ à la retraite de Mme Marie Hélène VERSTAEN, a été sollicitée et Amandine ALAOUCHERIE sera donc employée au secrétariat du 14/12/2021 au 08/02/2022. Pour le même motif, le contrat de Isabelle BLANCKEMAN passera de 28 à 35 heures/semaine.
- ♦ Deux personnes éligibles aux contrats aidés ont été recrutées, Lolita DELHAYE depuis le 14 octobre 2021 et Constance TOMALAK depuis le 8 novembre 2021.
- ♦ Jonathan VANESDEUREN, employé aux espaces verts, a donné sa démission au 30 novembre 2021.

DIVERS

♦ Un **recensement** des habitants de la commune aura lieu du 20/01/2022 au 19/02/2022. Isabelle BLANCKEMAN après avoir été nommée coordonnateur communal, le Conseil Municipal décide de la recruter en qualité d'agent recenseur. Si besoin, un 2ème agent recenseur sera recruté.

♦ Le Président de l'association **A.C.I.R.A.R.** « Association Contre l'Insécurité Routière et l'Anxiété Rombinoise », après en avoir demandé l'autorisation, a exposé au Conseil Municipal sa détermination à lutter contre la circulation des poids lourds et la vitesse route de Marchipont, suite à l'avis défavorable de la D.D.T.M. au projet d'arrêté d'interdiction de circulation des poids lourds, préconisant par ailleurs des mesures de sécurisation de la chaussée.

Des aménagements, proposés par la voirie départementale, pour lutter contre la vitesse ont été validés par la D.D.T.M. et la D.R.E.A.L., sous réserve de respecter certaines contraintes, en raison du classement de cette RD59 à grande circulation (RGC). Ces travaux seront malheureusement à la charge de la commune, ils seront estimés et soumis à l'approbation du Conseil Municipal s'ils s'avèrent pertinents.

